

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Danse moderne (902.59)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

**offert par Les Ateliers de danse moderne
de Montréal Inc. (LADMMI)**

Mars 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Danse moderne* (902.59) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) et offert par Les Ateliers de danse moderne de Montréal Inc. (LADMMI) s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés par le ministère de l'Éducation.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de LADMMI, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été transmis à la Commission, le 29 juin 1998. Un comité d'experts, présidé par une commissaire, a analysé ce rapport puis a effectué une visite à l'établissement, le 23 octobre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, y compris les personnes ayant participé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Après une brève présentation des principales caractéristiques de LADMMI et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Céline De Guise, directrice des Relations publiques à Patrimoine canadien; M^{me} Johanne Dor, directrice de la Rotonde; M. Sylvain Lafortune, interprète en danse. Le comité était assisté de M^{me} Alice Dignard, coordonnatrice de projet à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Les Ateliers de danse moderne de Montréal Inc. (LADMMI), fondé en 1985, est un établissement privé non subventionné⁴ par le ministère de l'Éducation. Ses locaux sont situés à Montréal et l'établissement a pour principale mission de former des danseurs professionnels en danse contemporaine. Avec l'École de danse de Québec (EDQ)⁵, LADMMI est l'une des deux écoles spécialisées et privées à offrir un programme de formation technique en *Danse moderne* conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). LADMMI dispense ce programme depuis 1991.

L'établissement oeuvre dans des conditions économiques difficiles. La Direction de LADMMI s'est donné comme objectif d'augmenter et de diversifier ses sources de revenus en développant de nouveaux partenariats avec le secteur public, l'entreprise privée et les individus sensibles au développement de la formation artistique. La Commission est d'avis que cette consolidation est essentielle au maintien d'un programme dont la qualité est assurée par le recours à des professeurs et à des chorégraphes reconnus par le milieu de la danse contemporaine.

Au niveau collégial, LADMMI accueille de 40 à 45 élèves par année. L'équipe régulière compte treize professeurs employés à temps partiel, à laquelle se joignent une quinzaine de professeurs engagés à la leçon et une douzaine de chorégraphes engagés en fonction des besoins du programme.

Le ministère de l'Éducation a élaboré un programme de formation technique en *Danse-Interprétation* conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Ce projet de DEC comprend deux voies de spécialisation, l'une en *Danse classique* et l'autre en *Danse contemporaine*. Par conséquent, LADMMI souhaite offrir, dès l'automne 1999, ce programme et elle dispenserait la spécialisation en *Danse contemporaine* tandis que les cours de formation générale pourraient être donnés par le Cégep du Vieux Montréal.

4. L'établissement est dit "non subventionné" en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (L.R.Q. chap. E-9.1). LADMMI est toutefois subventionné par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Patrimoine canadien.

5. L'École de danse de Québec offre deux programmes d'AEC : *Danse moderne* (NRC.02) et *Intervention et animation en danse* (NRC.03). Ce dernier programme a pour but de former des animateurs d'ateliers de danse contemporaine pour des activités de loisirs et parascolaires.

Le programme

Le programme *Danse moderne* (902.59) conduisant à une AEC vise à former des danseurs professionnels en danse contemporaine, en leur offrant une formation axée sur l'apprentissage technique, ainsi que sur le développement du sens artistique et d'une culture générale pertinente à la carrière, incluant notamment l'histoire et la musique. En plus de former des interprètes en danse contemporaine, le programme a pour but de favoriser leur intégration au milieu professionnel de la danse en répondant aux critères d'excellence exigés par les compagnies professionnelles de danse contemporaine du Québec et d'ailleurs.

Pour être admis au programme d'AEC, LADMMI exige que les élèves soient titulaires du diplôme d'études secondaires ou d'une formation jugée équivalente et qu'ils aient atteint un niveau intermédiaire en danse. De plus, les candidats doivent respecter les conditions particulières d'admission établies par l'École et notamment, franchir avec succès l'étape de l'audition qui a lieu au printemps de chaque année. Environ 80 candidats se présentent à cette audition et une vingtaine d'entre eux sont admis annuellement au programme *Danse moderne*. LADMMI forme un seul groupe par année.

Le programme, axé sur la pratique, comporte 2 861.25 heures (67 2/3 unités) et se compose d'un ensemble de cours obligatoires qui se déroule sur une période de trois années comprenant six sessions. En 1997, 44 élèves étaient inscrits aux trois années du programme d'AEC. Quelques élèves proviennent de l'extérieur du Québec.

Au cours des dernières années (1994-1997), 90 % des élèves inscrits au programme de *Danse moderne* à LADMMI étaient des filles. Selon les données de l'établissement, la moyenne d'âge des 23 élèves admis en 1997 était de 20 ans. Au moment de leur admission, 56 % d'entre eux avaient déjà suivi une formation de niveau collégial; 13 % de niveau universitaire et 4 % (soit 1 élève) provenait du secondaire. Les autres élèves admis au programme détenaient divers types de formation et d'expériences en danse (13 %) et enfin, trois élèves (13 %) provenaient de l'extérieur du Québec.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation de LADMMI a été préparé par un Comité d'évaluation formé de la directrice pédagogique, de la superviseuse artistique et d'un professeur. L'établissement a également eu recours à un consultant externe. Trois questionnaires ont été préparés afin de recueillir l'opinion des diplômés, des finissants et des employeurs. Quatorze diplômés, sept finissants ainsi que vingt employeurs ont répondu au questionnaire. Certains professeurs ont participé à la démarche d'évaluation de LADMMI en fournissant l'information qui leur était demandée.

Malgré sa bonne foi, LADMMI aurait pu profiter davantage d'une démarche d'évaluation. Les moyens utilisés pour produire son rapport d'autoévaluation ne lui ont pas permis de colliger l'ensemble des données pertinentes, ni de produire des analyses approfondies et complètes.

Certains professeurs ont pris connaissance du rapport d'autoévaluation. La Commission souligne la qualité de la contribution des élèves, des diplômés et des professeurs qui ont participé aux différentes rencontres avec les membres du comité visiteur. La visite aura permis à la Commission de mieux comprendre la mise en oeuvre du programme évalué et ainsi d'obtenir l'information jugée essentielle à cette démarche d'évaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

La Direction de LADMMI favorise, par divers moyens, le développement de liens avec le milieu de la danse. Afin de maintenir des relations privilégiées avec le milieu, la majorité des professeurs et des chorégraphes demeurent actifs dans le milieu de la danse professionnelle. La Direction invite les employeurs à assister aux spectacles des finissants. Elle communique également avec les employeurs afin de rechercher des opportunités permettant de mettre ses finissants en contact avec la réalité du milieu du travail. Sous forme de stage non crédité, d'une durée variant d'une semaine à six mois, ces expériences offrent aux finissants la possibilité de côtoyer des professionnels au sein de compagnies de danse ou auprès des chorégraphes. La Direction est également à la recherche de perspectives nouvelles au plan international. La Commission souligne la qualité des démarches réalisées par LADMMI afin de développer des relations formelles avec les employeurs et estime que l'établissement maintient par ses efforts des relations constantes avec le milieu professionnel de la danse.

Le programme *Danse moderne* tel que mis en oeuvre à LADMMI est pertinent. Le but ultime du programme est de former des interprètes polyvalents et capables de s'adapter à un milieu professionnel très diversifié et qui demeure en constante évolution. Les diplômés et les finissants interrogés par LADMMI sont majoritairement très satisfaits de la formation reçue et ils estiment qu'elle leur a permis d'acquérir les compétences répondant aux exigences du milieu de la danse contemporaine. Quant aux diplômés, aux élèves et aux professeurs rencontrés par les membres du comité visiteur, ceux-ci sont d'avis que la formation répond aux attentes et aux besoins des compagnies de danse.

Selon les études réalisées par le ministère de l'Éducation du Québec, la danse contemporaine a connu, au cours des dernières années, un développement plus marqué que la danse classique et c'est ainsi que des interprètes, des chorégraphes et des compagnies de danse du Québec ont conquis une large audience à l'étranger. Il n'en demeure pas moins que les diplômés sont confrontés à des conditions de travail difficiles, tel qu'il est confirmé dans le rapport d'analyse de la situation de travail des interprètes et des enseignants en danse⁴, produit par le Ministère en 1997. Ce rapport établit que les perspectives d'emploi dans le domaine de la danse sont faibles; qu'il n'existe pas de sécurité d'emploi, et ce même dans les troupes et les compagnies de danse établies où l'interprète signe un contrat annuel renouvelable.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction générale de la formation professionnelle et technique, *Arts, Interprètes, enseignants et enseignantes en danse, Rapport d'analyse de situation de travail*, 1997, 71 p.

L'information obtenue par LADMMI auprès des quatorze diplômés interrogés a permis d'établir que huit d'entre eux occupaient un emploi relié au domaine de formation et que la très grande majorité sont des travailleurs autonomes recevant une rémunération à la pige et le plus souvent pour un emploi d'une durée limitée (contractuel et temporaire).

À partir des données recueillies sur l'ensemble de ses diplômés, la Direction de l'établissement affirme que la majorité d'entre eux exercent la profession de danseuse ou de danseur après avoir complété le programme d'AEC en *Danse moderne* à LADMMI. Certains sont également professeurs ou chorégraphes. Plus de 50 % des diplômés ont un statut d'indépendant, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas affiliés à une compagnie de danse et qu'ils se produisent eux-mêmes. LADMMI ne dispose toutefois pas d'information qualitative sur les emplois occupés par ses diplômés (durée, temps plein, temps partiel). La Commission invite l'établissement à formaliser davantage le suivi de ses diplômés de manière à s'assurer d'une rétroaction sur la formation qu'ils ont reçue et, comme envisagé dans son rapport d'autoévaluation, à mettre sur pied un Comité des anciens.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le programme *Danse moderne* est bien conçu et ses artisans en ont une vision commune. Les objectifs et les compétences visés pour les finissants sont clairs. Par une approche personnalisée, la Direction de l'établissement effectue des choix pédagogiques et artistiques permettant de répondre aux besoins de formation spécifique des individus et du groupe. Selon la Commission, cette démarche est adaptée à une formation technique en danse, elle influence le contenu de certains cours et le choix des professeurs et des chorégraphes afin de permettre aux élèves d'atteindre les objectifs d'un programme de formation en danse contemporaine.

Globalement, la séquence de cours est adéquate, le programme comprend un ensemble d'activités pédagogiques regroupées en blocs de leçons données par différents enseignants. L'organisation des cours permet d'assurer une progression logique allant de l'apprentissage des différents styles jusqu'à la découverte, pour l'élève, de son propre style. Les élèves rencontrés perçoivent clairement la progression de leur apprentissage du début jusqu'à la fin du programme.

Afin de répondre davantage aux besoins changeants et aux exigences du milieu de la danse contemporaine, LADMMI n'hésite pas à prendre des actions destinées à améliorer son programme d'AEC. Dans ce sens, l'établissement a déjà modifié le contenu du cours de musique afin qu'il soit encore plus adapté au programme et il a procédé à l'ajout d'activités permettant de développer chez l'élève son habileté à travailler avec des partenaires.

À l'exception des cours *Composition, Anatomie fonctionnelle, Histoire et Production*, les cours demandent peu de travail personnel en dehors des studios. C'est ainsi que l'essentiel du travail lié à la pratique de la danse se fait en studio, ce qui correspond à la charge de travail prévue pour les cours du programme. La majorité des finissants interrogés par l'établissement estiment qu'il y a une bonne répartition de la charge de travail d'une session à l'autre.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Au cours de la 1^{re} année, les élèves reçoivent des leçons techniques de danse, des cours d'anatomie fonctionnelle, de répertoire, d'improvisation, de travail de masques, de composition, de musique et d'histoire. La formation est axée sur le processus d'apprentissage de la danse. La 2^e année comprend des cours techniques, de travail somatique, d'ateliers de composition, de musique et de scénographie. Les élèves travaillent avec des chorégraphes pour l'apprentissage de pièces de répertoire et de création. Un encadrement personnalisé ("coaching") leur permet également de travailler avec un interprète pour l'apprentissage d'une pièce solo de répertoire. Deux séries de spectacles clôturent les sessions d'automne et d'hiver. La 3^e année permet un réel contact avec le marché du travail. Deux séries de spectacles en salle professionnelle amènent les élèves à travailler en étroite collaboration avec des chorégraphes. Une supervision artistique personnalisée est assurée par la direction artistique et un membre du personnel de l'établissement. Les élèves ont également à gérer, en co-production avec l'École, la réalisation d'un des spectacles. Cette dernière année de formation inclut également des cours techniques avancés, du travail somatique, des ateliers chorégraphiques, du travail de partenaires, de composition, de production et de gestion de carrière.

Les choix pédagogiques et artistiques adaptés aux besoins des élèves et du groupe misent sur une approche pluraliste permettant aux élèves d'être en contact avec différents styles et tendances. L'approche et les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs d'un programme de formation en danse. L'enseignement favorise une dynamique de groupe basée sur le respect des autres, la communication et les relations interpersonnelles. Les diplômés, les finissants et les élèves rencontrés par le comité visiteur ou interrogés par l'établissement apprécient les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs. Il s'agit sans contredit d'une force du programme.

Les mesures d'aide et de soutien sont pertinentes et adaptées à une formation intensive en danse. Mentionnons l'accès, sur rendez-vous, aux services d'un médecin spécialisé en médecine sportive et en ostéopathie qui est présent dans l'établissement deux demi-journées par semaine et le suivi périodique de l'élève assuré par le système de tutorat qui consiste à jumeler chaque élève inscrit en 2^e et en 3^e année à un professeur tuteur. Cet encadrement n'est toutefois pas offert aux élèves de 1^{re} année. Lors de rencontres individuelles avec son tuteur, l'élève peut obtenir des conseils pratiques, des critiques, des commentaires et des recommandations. Selon l'établissement, l'élève peut ainsi être en mesure d'analyser ses capacités à se réaliser dans le domaine de la danse contemporaine et de vérifier son orientation professionnelle.

L'élève présentant des problèmes de rendement, d'absences répétées ou de comportement en classe pourra être soumis à une période de probation. Pour réintégrer le programme, cet élève devra répondre à certains critères établis par la Direction artistique et pédagogique. Un élève éprouvant des difficultés de rendement pourra s'inscrire, sans coût additionnel, à des cours offerts le soir ou consulter un spécialiste selon la nature des problèmes rencontrés. L'élève qui n'a pas réussi une année a la possibilité de la reprendre.

Selon les données de l'École, sur les 23 élèves inscrits en début de programme en septembre 1997, dix d'entre eux ne se sont pas réinscrits en 2^e année et seulement huit élèves ont obtenu leur diplôme. Les échecs, le changement d'orientation, les blessures ou d'autres raisons expliqueraient, selon l'École, les causes de ce faible taux de persévérance. Considérant que l'encadrement et le suivi de l'élève peuvent avoir un impact sur la persévérance et la réussite dans le programme, la Commission *suggère* à LADMMI d'introduire un service de tutorat, dès la 1^{re} année de formation et ceci, tel que mentionné dans sa PIEA. Cette disposition contribuerait à favoriser la détection rapide des problèmes d'apprentissage ou d'orientation professionnelle et la mise en place de mesures spécifiques d'aide et de soutien.

La Commission souligne les préoccupations de la Direction concernant la santé physique et psychologique qui se traduisent par la mise en place de moyens pertinents pour assurer un réel support aux élèves. Le choix de la méthode “*pilates*” pour le travail somatique contribue également à la prévention des blessures. Elle consiste en un entraînement individuel et personnalisé permettant de développer force, flexibilité, intégration et coordination neuro-musculaire.

En plus de participer aux réunions pédagogiques, certains professeurs collaborent également au processus de sélection des candidats, à l'évaluation des élèves et au service de tutorat selon les dispositions prévues aux ententes contractuelles. Les finissants interrogés par l'établissement ont indiqué que les professeurs sont disponibles pour des rencontres. La taille de l'établissement et le mode d'apprentissage favorisent un encadrement personnalisé des élèves et le contact professeur-élève est apprécié par les diplômés et les élèves rencontrés. Advenant le cas où les élèves éprouveraient certains problèmes, chaque groupe a son représentant qui peut adresser les demandes du groupe à la Direction de l'établissement.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Le nombre, la diversité et la qualification des professeurs, incluant les chorégraphes, constituent une des forces du programme de *Danse moderne*. La Direction de LADMMI manifeste une grande préoccupation dans la recherche et le recrutement de professeurs hautement qualifiés pour dispenser les cours du programme selon les besoins du groupe et ses choix pédagogiques et artistiques. En effet, la majorité des professeurs ont une expérience professionnelle diversifiée et sont actifs dans le milieu de la danse contemporaine. Près de la moitié d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de niveau universitaire. Les critères d'embauche de LADMMI comprennent un ensemble d'éléments dont la formation, l'expérience, les liens entretenus avec le milieu professionnel et l'expérience en enseignement. Reconnus par le milieu professionnel, les professeurs jouent un rôle de modèle auprès des élèves, ce qui contribue à favoriser une relation de confiance entre l'élève et le professeur dans un climat empreint de professionnalisme. Les élèves et les diplômés rencontrés ont souligné la compétence et le dynamisme de leurs professeurs.

Les professeurs ont le souci de se perfectionner et c'est ainsi qu'ils assument de façon individuelle leur propre perfectionnement disciplinaire. La Direction de LADMMI reconnaît l'importance de contribuer plus efficacement au perfectionnement de ses professeurs. La Commission invite la Direction à envisager la possibilité de donner accès à un perfectionnement pédagogique en explorant par exemple, les avenues du programme PERFORMA ou des capsules pédagogiques données en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement collégial. À titre d'exemple, les sujets de perfectionnement pourraient porter sur l'élaboration des plans de cours et l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation des professeurs se fait sur une base informelle. La Direction de LADMMI envisage toutefois d'évaluer sur une base plus systématique ses professeurs. La Commission invite la Direction de LADMMI à donner suite à cette action.

Au moment de la visite, la Commission a constaté les améliorations apportées au cours des deux dernières années aux espaces physiques de l'établissement. LADMMI dispose de locaux appropriés pour dispenser un programme de formation en danse. Il s'agit notamment des studios de danse, d'une salle réservée à la technique "pilates", d'une salle de repos pour les élèves, des bureaux administratifs, d'une salle de réunion et des vestiaires. L'établissement envisage d'améliorer son matériel audio-visuel, la capacité de son système informatique, l'espace réservé à la bibliothèque et à la vidéothèque. Les élèves ont accès à la bibliothèque de l'École supérieure de danse du Québec et ils utilisent également les ressources de la bibliothèque des arts de l'Université du Québec à Montréal.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

LADMMI utilise divers moyens pour faire connaître son programme tels que des visites dans les collèges privés et les établissements secondaires qui offrent l'option *Danse*, la tenue des journées "portes ouvertes", la participation à différents événements de promotion de la danse, la publicité faite dans les journaux et l'envoi d'invitations aux collèges et aux écoles secondaires afin de les convier à assister aux spectacles réguliers de l'École.

Les candidats intéressés par le programme d'AEC doivent répondre aux conditions d'admission suivantes : avoir complété son secondaire V ou l'équivalent, avoir atteint le niveau intermédiaire en danse et passer une audition. Cette audition comporte une classe technique d'une durée d'une heure et demie, une classe d'improvisation et une entrevue personnelle avec les membres de la Direction et du corps professoral. Selon les demandes, LADMMI peut tenir une seconde audition. Cette procédure est pertinente, mais se déroulant sur une période très limitée, des facteurs de subjectivité peuvent s'y mêler. Pour cette raison, la Commission invite la Direction de LADMMI à élargir ses moyens d'évaluation des candidats afin de renforcer l'objectivité de son processus de sélection. Par ailleurs, les conditions d'admission et les processus de sélection de l'ADMMI paraissent peu connus, en particulier dans les milieux de formation. La Commission *suggère* à l'établissement de mieux faire connaître ses conditions d'admission et de resserrer ses liens avec les établissements d'enseignement et les écoles de formation en danse en déployant des moyens pour les informer des critères de sélection et des compétences recherchées chez le futur candidat.

Les plans de cours sont élaborés par les professeurs et approuvés par la Direction artistique et pédagogique de l'établissement. La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation des cours *Expression et masques 1* (561-801-94) et *Techniques de base 1* (561-800-94). Cette analyse a permis de constater que les plans de cours analysés énoncent les objectifs pertinents, que les contenus sont également adéquats et que la matière couverte permet d'atteindre les objectifs visés. Toutefois, la planification du cours *Expression et masques 1* pourrait être améliorée en élaborant un échancier pour la présentation des contenus. Pour le cours *Techniques de base 1*, il y aurait lieu de structurer et de clarifier la présentation du plan de cours en y précisant les contenus théoriques et pratiques.

En ce qui concerne plus spécifiquement les instruments d'évaluation analysés pour le cours *Expression et masques 1*, ils mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et la note de passage témoigne de l'atteinte de ces objectifs. Une grille d'évaluation précisant la pondération de chacun des critères d'évaluation devrait être élaborée. Les instruments d'évaluation analysés pour le cours *Techniques de base 1* mesurent convenablement l'atteinte des objectifs visés et la note témoigne tout à fait de l'atteinte des objectifs. Toutefois, une grille d'évaluation pour l'entrevue devrait être élaborée.

La visite aura permis de mieux comprendre les pratiques d'évaluation des apprentissages des élèves. Les professeurs utilisent pour certains cours (ex. musique, histoire) des examens écrits. Pour les cours techniques, les professeurs ont recours à d'autres méthodes d'évaluation telles que les spectacles, les présentations informelles, les observations de la progression et de l'acquisition des techniques de danse moderne enseignées. Ils ont aussi recours à l'évaluation formative qui fournit à l'élève des renseignements lui permettant d'améliorer son apprentissage en apportant des correctifs appropriés. Il y a une évaluation terminale pour chaque cours qui permet de sanctionner les apprentissages et de vérifier l'atteinte des compétences par l'élève et elle se traduit par une note correspondant à la réussite ou à l'échec. De plus, une évaluation terminale sommative, à la fin de chacune des sessions donc deux fois par année, est faite par la Direction pédagogique et artistique lors d'une rencontre avec l'élève. Cette dernière évaluation sanctionne la promotion obtenue par l'élève pour chacune des années de formation jusqu'à l'octroi du diplôme. Les professeurs rencontrés ont toutefois exprimé certaines réserves concernant le processus d'évaluation terminale dans lequel certains d'entre eux ne contribuent que partiellement. Compte tenu de la qualité des élèves actuellement inscrits en 2^e année dans le programme, ils s'interrogent même sur la capacité de l'École à conserver, en troisième année, un groupe plus important d'élèves ayant atteint les objectifs et les compétences des cours.

Les échanges avec la Direction et les professeurs ont permis à la Commission de constater que le processus d'évaluation comprend certains jugements formels issus des évaluations des cours, mais il comprend aussi une part de jugements intuitifs de d'autres cours. La Commission *suggère* à la Direction de LADMMI de formaliser davantage les instruments d'évaluation pour chacun des cours ainsi que le processus d'évaluation terminale qui sanctionne le passage de l'élève d'une année à l'autre, en développant les outils appropriés et en consignait par écrit (ou par un enregistrement) les jugements portant sur l'évaluation des apprentissages et l'atteinte des objectifs du programme par chacun des élèves. Quelques difficultés de concordance entre les mécanismes d'évaluation des apprentissages tels qu'ils sont décrits dans la PIEA et ceux utilisés par LADMMI ont également été

observées. La Commission invite la Direction de l'École à assurer une meilleure concordance du texte de sa PIEA avec ses pratiques.

Par ailleurs, lorsque l'on examine le cheminement des élèves des trois dernières cohortes (1995-96 à 1997-98), la Commission observe un taux de déperdition important du nombre d'élèves réinscrits en 2^e et 3^e année. De plus, selon les données de LADMMI, les taux de diplomation des élèves des trois dernières cohortes ayant terminé le programme étaient de 35% pour l'année 1997-1998, de 47% pour l'année 1996-1997 et de 42% pour l'année 1995-1996. La Commission constate que les taux de diplomation sont bas. En conséquence,

la Commission recommande à LADMMI d'évaluer la problématique relative aux faibles taux de diplomation et de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer cette situation (exemples : meilleur processus de sélection des candidats, encadrement des élèves de 1^{re} année, amélioration des liens avec les établissements d'enseignement et les écoles de formation en danse, etc.).

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

LADMMI a un Conseil d'administration formé de membres externes. La Direction artistique et pédagogique assure l'encadrement des professeurs, l'intégration des nouveaux professeurs, le développement des plans de cours ainsi que la tenue de réunions du corps professoral. La gestion du programme s'appuie sur un climat de collaboration informel et sur une vision partagée de la formation en danse contemporaine. Les communications entre la Direction, les élèves et l'équipe professorale sont franches.

Récemment, LADMMI a procédé à l'engagement d'une directrice générale employée à temps plein. La Commission souligne l'importance pour la Direction de poursuivre la consolidation de sa structure administrative afin d'assurer une meilleure continuité dans ses activités de gestion. La Commission estime également que la mise en oeuvre d'un programme de DEC en *Danse-Interprétation* devra amener LADMMI à envisager la mise en place d'une Direction de l'École sur une base annuelle.

Les élèves sont pour leur part bien informés des contraintes liées à la profession d'interprète en danse contemporaine, des conditions du marché du travail, du contenu du programme et des cours ainsi que des exigences. Dès le début d'une session, ils reçoivent les plans de cours les informant sur les contenus, les compétences à atteindre et les modes d'évaluation. L'agenda remis aux élèves comprend le calendrier scolaire pour l'année, une liste des spécialistes de la santé ainsi que les droits et responsabilités de l'élève. La majorité des finissants interrogés par l'établissement estiment qu'ils ont été bien informés des différents aspects du programme de formation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en oeuvre du programme d'AEC *Danse moderne* (902.59) donné par Les Ateliers de danse moderne de Montréal Inc. (LADMMI) est de qualité. Le programme prépare bien les élèves à exercer la profession d'interprète en danse contemporaine et à intégrer le milieu de la danse professionnelle. LADMMI maintient des relations constantes avec le milieu en ayant recours à des enseignants et des chorégraphes actifs et reconnus, ainsi que par le maintien de contacts auprès des employeurs. La pertinence et la cohérence du programme, le souci d'effectuer des choix artistiques et pédagogiques en fonction des besoins du groupe et des individus, l'accent mis sur la pratique de la danse et l'interprétation favorisant la polyvalence, les mesures d'aide et de soutien, l'environnement physique, les qualifications et la disponibilité des membres du corps professoral constituent les forces du programme.

La Commission formule à l'intention de la Direction de LADMMI une recommandation concernant l'amélioration du taux de diplomation.

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Plus spécifiquement, elles concernent l'encadrement et le suivi des élèves inscrits en 1^{re} année de formation, le resserrement des liens avec les établissements d'enseignement et les écoles de formation en danse et la formalisation des instruments d'évaluation des cours et du processus d'évaluation terminale des élèves.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme d'AEC en *Danse moderne* (902.59), la Direction des Ateliers de danse moderne de Montréal Inc. a fait état d'actions réalisées, envisagées, ou en cours de réalisation, en vue de donner suite à la recommandation et à certaines suggestions de la Commission.

Ainsi, l'établissement a réalisé les actions suivantes :

- modifications apportées à son processus de sélection des candidats;
- resserrement des liens avec les écoles d'enseignement en danse et réalisation d'activités visant à sensibiliser et à informer les élèves de ces écoles;
- révision du plan de cours de *Techniques de base 1* (en cours de réalisation).

De plus, l'établissement envisage les actions suivantes :

- mise en place, au cours de l'année, d'un processus d'évaluation des cours auquel les professeurs seront invités à y contribuer;
- réflexion sur la pertinence d'implanter un système de tutorat pour les élèves de 1^{re} année; l'établissement envisage de mandater une personne ressource qui sera disponible à recevoir les élèves en cours de session;
- mise en place d'un processus d'évaluation des enseignants, au cours de l'année;
- mise en place d'activités d'information des élèves des établissements d'enseignement en danse assurées par les visites d'un représentant de LADMMI.

La Commission estime que les actions entreprises et envisagées par l'établissement contribueront à maintenir la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président